



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 30 avril 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 02/05/2007

D - 20070244

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 30 avril Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, M. Daniel JAULT, Mme Michèle DELAUNAY, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO,

Excusés :

M. Stéphan DELAUX, Mme Françoise PUJO, Mme Chrystèle PALVADEAU, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, M. Jacques COLOMBIER,

***Direction Générale des Affaires Culturelles. Bibliothèque de
Bordeaux. Partenariat avec le Conseil Général (Bibliothèque
Départementale de Prêt). Convention. Signature.
Autorisation.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque Départementale de la Gironde (BDP) a engagé depuis quelques mois une consultation des bibliothécaires de la CUB afin d'explorer des pistes de coopération possible entre la Bibliothèque Départementale de Prêt et les Bibliothèques Municipales.

Le 30 novembre dernier, la BDP a organisé une réunion de réflexion regroupant l'ensemble de ses interlocuteurs, afin d'échanger sur les perspectives de partenariat.

Le projet de convention ci-joint a été rédigé à la suite de ces discussions. Son texte fixe les grands domaines de travail en commun possibles.

Il précise les axes de partenariat à mettre en œuvre ou à développer entre la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde et la Bibliothèque Municipale de Bordeaux pour :
favoriser l'accès des citoyens à la lecture, au savoir, à l'information et à la culture
améliorer et développer l'offre de services des bibliothèques publiques de Gironde
renforcer le champ de leur coopération.

Les signataires s'engagent, dans le cadre du fonctionnement courant de leurs bibliothèques respectives et des moyens humains et matériels associés, à faciliter la mise en œuvre d'actions de coopération dans les domaines suivants :

- La valorisation des collections et des services
- La circulation des collections entre les bibliothèques
- L'action culturelle
- La formation

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention dont le projet figure en annexe à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 30 avril 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Dominique DUCASSOU

Adjoint au Maire

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre :

LE CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE, (Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde) représenté par Monsieur Philippe MADRELLE, Président

En application de la décision de la commission permanente du 5 mars 2007,

D'une part,
Et

La Ville de Bordeaux (Bibliothèque Municipale) , représentée par son Maire, Alain JUPPÉ, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du reçue en Préfecture le

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

En référence aux principes déclinés dans le manifeste de la lecture publique de l'UNESCO (1994) de démocratisation de l'accès des populations au savoir, à l'information et à la culture, la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde et la Bibliothèque Municipale de Bordeaux ont pour missions respectives :

Missions de la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde (BDP)

La BDP, service du Conseil Général de la Gironde, a pour mission d'apporter son concours aux communes du département de moins de 10 000 habitants pour le développement de la lecture publique.

A ce titre, elle assure un rôle de conseil et d'assistance auprès des communes, tant pour la gestion de leurs bibliothèques et points lecture que lors de la création ou de l'aménagement de nouveaux équipements (construction, mobilier, informatisation, recrutements...). La BDP apporte son soutien à l'activité des bibliothèques partenaires de son réseau par des actions de formation des personnels salariés ou bénévoles, par l'accompagnement des actions de valorisation du livre et autres supports de la connaissance et de la culture, par la mise à disposition de matériel d'animation, etc... Par son offre de prêt de documents régulièrement renouvelés, elle complète ou assure la constitution des fonds de ces bibliothèques.

Par ailleurs, elle concourt, avec les services de la Direction de la Culture et de la Citoyenneté, à la réflexion pour le développement d'une politique départementale de lecture publique (aménagement du territoire, régimes d'aides...).

Enfin, au-delà de son champ de compétences légales, elle développe un ensemble de partenariats avec des collectivités et institutions inscrites dans une même dynamique de promotion de la lecture publique, par la présente, les bibliothèques des villes constituant la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Missions de la Bibliothèque Municipale de Bordeaux

Service public de la ville de Bordeaux, elle a pour mission l'organisation et la promotion de la lecture publique.

Par la mise à disposition de collections documentaires, matérielles et immatérielles, par la proposition de nombreux services à vocation culturelle, elle est un outil de diffusion de l'information et de la connaissance, un outil de formation, de loisir et de développement culturel. Elle est également un espace de soutien à la création, un lieu de conservation et de valorisation du patrimoine.

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de préciser les axes de partenariat à mettre en œuvre ou à développer entre la Bibliothèque Départementale de Prêt de la Gironde et la Bibliothèque Municipale de Bordeaux pour :

- favoriser l'accès des citoyens à la lecture, au savoir, à l'information et à la culture
- améliorer et développer l'offre de services des bibliothèques publiques de Gironde
- renforcer le champ de leur coopération, comme suite à l'expression de la volonté des collectivités concernées

Article 2 : Axes de partenariat

Par la présente, les signataires s'engagent, dans le cadre du fonctionnement courant de leurs bibliothèques respectives et des moyens humains et matériels associés, à faciliter la mise en œuvre d'actions de coopération dans les domaines suivants :

Valorisation

signalement des services et collections proposés par la bibliothèque municipale de Bordeaux sur le site Internet de la BDP (ouverture courant 2007), mise en place d'un hyperlien vers ses éventuelles ressources en ligne ; principe de réciprocité de ce signalement.

mise en ligne sur le site Internet de la BDP d'un agenda culturel couvrant l'actualité des bibliothèques publiques de Gironde comprenant celles de son réseau départemental et celles de la CUB signataires d'une convention de partenariat, dont, par la présente, la bibliothèque municipale de Bordeaux.

mise à disposition de la BDP à titre gracieux, pour des actions de formation ou d'animation impliquant un partenariat avec la bibliothèque municipale de Bordeaux, de la salle de conférence, sous réserve de l'appréciation par sa direction des conditions de cette mise à disposition.

organisation régulière, en fonction des besoins, de visites professionnelles de chacune des structures, d'une part à direction des agents de la bibliothèque municipale de Bordeaux, d'autre part de ceux de la BDP et des bibliothèques partenaires de son réseau.

Circulation des collections

principe réciproque de prêt gracieux de collections thématiques dans le cadre de manifestations temporaires organisées par l'une ou l'autre des bibliothèques. Au cas par cas, la mise à disposition de ces collections est laissée à la libre appréciation du directeur ou de la directrice de la bibliothèque prêteuse.

engagement de la BDP à servir d'intermédiaire entre les bibliothèques partenaires de son réseau (communes de moins de 10 000 habitants de la Gironde) et la Bibliothèque municipale de Bordeaux pour toute demande de Prêt Entre Bibliothèque (PEB) qui lui serait formulée, ce dans le strict respect des règles en usage de ce dispositif national.

Le prêt accordé par la Bibliothèque municipale de Bordeaux, en application des principes et du protocole national de fonctionnement du PEB :

sera limité aux demandes individuelles d'usagers pour une consultation sur place, sous la responsabilité de l'établissement emprunteur.

concernera des documents bien identifiés, non localisés dans le réseau de la BDP et indisponibles en librairie.

sera facturé sur la base de la grille tarifaire en vigueur : perception forfaitaire pour l'envoi d'originaux, devis de prestation pour la production de copies.

Action culturelle

valorisation et mise à disposition réciproque des expositions détenues par la BDP et la bibliothèque municipale de Bordeaux. Au cas par cas, la mise à disposition de ces expositions est laissée à la libre appréciation du directeur ou de la directrice de la bibliothèque prêteuse.

engagement d'une réflexion sur le principe de mise en œuvre de coproductions ou d'actions culturelles communes.

Formation

ouverture des formations professionnelles organisées par la BDP en direction des bibliothécaires de son réseau aux agents de la bibliothèque municipale de Bordeaux.
recherche de cohérence entre les programmes de formation instruits par chacune des structures.

principe réciproque d'accueil privilégié, dans le cadre de leur formation, des agents stagiaires de chacune des deux bibliothèques.

Article 3 : Conditions financières

Ces actions de coopération sont consenties à titre gracieux. Chaque partie s'engage à communiquer sur chaque action de ce partenariat chaque fois qu'il sera actif.

Les partenaires se réuniront au moins une fois l'an pour échanger autour des actions entreprises, en faire bilan et considérer celles à mettre en œuvre l'année suivante.

Article 4 : Durée – Résiliation

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée, sauf en cas de non-respect de ses engagements par l'une ou l'autre des parties. Elle pourra être dénoncée par l'une des deux parties avec un préavis de 3 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 5 : Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

La Ville de Bordeaux en l'Hôtel de Ville, Place Rohan à 33000 Bordeaux

Le Département de la Gironde, Esplanade Charles de Gaulle à Bordeaux

Fait en quatre exemplaires.

A Bordeaux le

Le Maire, Alain Juppé	Le Président du Conseil Général Philippe MADRELLE Sénateur de la Gironde Conseiller Général du Canton de CARBON-BLANC
------------------------------	---